

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 337

Rubrik: Merci

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'encounter de leurs besoins. Par la technique moderne et l'engagement massif de capitaux, on crée dans le tiers monde des enclaves industrialisées ultra-modernes, qui n'apportent profit et bien-être qu'à peu de gens, alors que les conditions de vie de la majorité pauvre, surtout de la population paysanne, se détériorent davantage. Les revenus d'exportation augmentent, mais la capacité d'approvisionnement de la population devient toujours plus précaire. Un tel « développement » procure un surplus de gain à la classe dominante, peu nombreuse, et à l'économie des Etats industriels, mais entraîne en revanche le chômage, l'exode rural et la paupérisation des masses. La Suisse, comme pays industriel riche, participe activement à cette mal-orientation du développement et en tire profit ».

3. L'économie de marché et l'Etat.

Les porte-parole de la chimie : grâce à l'économie de marché, antithèse de l'interventionnisme étatique, les multinationales, par la création de nouveaux lieux de production, sont en mesure de favoriser le développement dans les pays où elles s'implantent. Une action facilement vérifiable ! Un exemple, le Brésil.

La commission : « Le trait commun aux pays « développés » et « sous-développés », aux riches et aux pauvres, c'est la mauvaise orientation du développement. Les Etats industriels se sont voués à une croissance apparemment illimitée, ont gaspillé des matières premières irremplaçables et ont porté des atteintes irréparables à l'environnement. La monstrueuse accumulation de richesses dans les pays industriels, avec tous ses effets négatifs, n'a pourtant été possible que parce que les pays sous-développés ont été condamnés à livrer des matières premières bon marché et à acquérir des produits manufacturés coûteux. L'orientation aberrante du développement dans les pays industriels a provoqué, et continue de provoquer, le développement mal orienté des pays sous-développés. La destruction de l'environnement, le gaspillage des matières premières et de l'énergie, et

la consommation de luxe dans les pays industriels sont inséparablement liés à la pauvreté, la faim et le chômage des pays sous-développés ».

On le voit, sur ces trois points principaux, les thèses sont apparemment inconciliables; il est possible cependant que l'affrontement entre dans une phase nouvelle de clarté si l'on n'en reste pas au stade des menaces et du chantage financier. Rompus à l'art des techniques commerciales à long terme, les responsables de la chimie bâloise doivent savoir qu'ils ne s'imposeront pas à leurs opposants par la seule affirmation brutale de leur dimension économique...

1 028 millions de francs

A titre de rapide rappel, un aperçu des ressources financières transférées de Suisse vers les pays en voie de développement l'année passée.

— Les prestations totales de la Suisse étaient en 1974 de 1 028 millions de francs, contre 947 millions de francs en 1973. Par rapport au produit national brut (PNB), ces prestations totales se sont élevées à 0,74 % en 1974, après avoir atteint 0,73 % en 1973.

— Une comparaison des chiffres pour 1973 et 1974 montre qu'avec 202 millions de francs en 1974, les prestations publiques à des conditions de faveur ont été de 2,4 % inférieures à celles de 1973 (207 millions de francs). Par rapport au PNB, elles ont passé de 0,16 % en 1973 à 0,14 % en 1974 (on entend par « prestations publiques à des conditions de faveur » tous les flux financiers vers les pays en développement et les institutions multilatérales de financement provenant de fonds publics qui sont fournis dans le but essentiel de favoriser le développement économique des pays en développement et qui sont assortis de conditions de faveur (dons, contributions assimilables à des dons, crédits d'une durée particulièrement longue et ayant un délai de grâce prolongé, ainsi qu'un taux d'intérêt de faveur).

— Les autres prestations publiques nettes ont été en 1974 de 30,5 millions de francs, contre 17,5 millions de francs en 1973 (les « autres prestations publiques nettes » comprennent tous les autres moyens fournis par des collectivités publiques mais qui ne sont pas assortis de conditions de faveur). — Les prestations nettes de l'économie privée, qui avaient presque doublé entre 1972 et 1973, se sont élevées en 1974 à 713 millions de francs, ce qui représente le 0,52 % du PNB. Ce résultat, comparé aux chiffres de 1973 (660 millions de francs), représente une augmentation de 8 % (par « prestations nettes de l'économie privée », il faut entendre tous les moyens fournis aux pays en développement par l'économie privée à des conditions du marché sous forme d'investissements privés, de crédits à l'exportation, d'émissions d'emprunts, etc.).

— Enfin, les prestations des œuvres privées d'entraide ont atteint en 1974, 82 millions de francs, contre 63 millions de francs en 1973, soit une augmentation de près de 30 % (par « prestations des œuvres privées d'entraide » on entend les dépenses d'aide au développement et de secours effectuées par des organismes privés sans but lucratif).

MERCI

Merci à tous les abonnés qui ont répondu à notre dernière missive : les noms d'éventuels nouveaux abonnés parvenus à la rédaction permettront, à n'en pas douter, d'augmenter le cercle des fidèles de « Domaine Public » ! Le temps de les trier, de les classer pour éviter les envois à double et de les reporter sur les étiquettes collantes indispensables, nous commençons l'expérience... Inutile de signaler à ceux qui n'auraient pas encore répondu à cet appel que nous restons à leur disposition !

P.S. — Un peu de statistiques : DP paraît depuis le 31 octobre 1963, il entre donc dans sa treizième année avec le présent numéro ; la collection complète du journal compte autant de numéros de la formule bi-mensuelle (neuf ans) que de l'hebdomadaire dans sa présentation actuelle.